

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

ou Nom et Prénom :
 Dénomination (pour les personnes morales) : Conseil Départemental des Pyrénées Orientales (66)
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 24 Rue quai Sadi Carnot
 Commune PERPIGNAN
 Code postal 66000
 Nature des activités : Le projet correspond à des travaux de sécurisation de la route départementale 900 entre Salses-le-Château et Rivesaltes :
 création d'un séparateur central et de contre-allées permettant une circulation plus aisée des vélocyclistes et des
 engins agricoles
 Qualification : Le Département est le maître d'ouvrage de l'opération

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE		Description (1)
	Nom scientifique Nom commun	
B1	Lézard ocellé (Timon lepidus)	L'aménagement se situe dans le périmètre du PNA Lézard ocellé, dans une zone réputée très favorable à l'espèce. De nombreux terriers de lapins sont présents dans les zones rudérales impactées. Une petite population de Lézard ocellé a été identifiée (3 individus inventoriés). L'aménagement contribue à la fragmentation du territoire vital de l'espèce : aire de repos et aire de reproduction.
B2	Psammodrome d'Edwards (Psammodromus edwardsianus)	
B3	Seps strié (Chalcides striatus)	Une population assez importante a été identifiée dans la zone d'étude (9 individus inventoriés). L'aménagement contribue à la fragmentation du territoire vital de l'espèce : aire de repos et aire de reproduction.
B4		
B5		

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐

Preciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : La sécurisation de la RD900 est justifiée par :

- un transit important sur cet axe notamment pour les poids lourds,
- une nécessaire mise en adéquation de la chaussée vec le développement des mobilités douces et la nécessité d'assurer la sécurité des usagers (vélocyclistes et automobiles)
- une réduction du caractère accidentogène par l'ajout du sécurateur central,
- une réduction du caractère accidentogène par la création de contre-allées qui permet d'éviter la circulation des engins sur la route principale

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser : Destruction d'habitats potentiels (environ 1,79 ha sur 94 ha d'aire d'étude)

Altération ☒ Préciser : Altération d'habitat favorable par fragmentation

Dégradation ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☒ Préciser : Formation initiale ou continue en écologie et gestion de la biodiversité

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Occitanie

Départements : Pyrénées Orientales 66

Cantons :

Communes : Salses-le-Château / Rivesaltes

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒

Mesures de protection réglementaires ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Autres mesures ☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Renforcement de l'habitabilité de 10,19 ha par création de pierriers, d'une lavogne et entretien des milieux ouverts par pâturage

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Compte rendu des inventaires sur les gîtes à reptiles

Suivi de l'évolution de la végétation en considération du pâturage ovine

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Perpignan le 18 FEB. 2023
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur des Infrastructures et Déplacements
Votre signature David RICHARD